



Aux représentants des médias

COMMUNIQUÉ – Covid-19, mesures immédiates et futures

Le Conseil communal informe la population des mesures mises en place et qui seront prises au niveau communal consécutivement à la situation causée par l'épidémie de Coronavirus

ADMINISTRATION

La situation au niveau du COVID-19 sur le plan national évolue rapidement. Bien que les guichets de l'administration soient fermés, les prestations sont fournies dans leur ensemble et les services sont joignables par téléphone selon les horaires habituels. Vous trouverez les horaires et numéros sur notre site www.lagrandeberoche.ch.

Si vous avez un besoin impératif et urgent de vous rendre au guichet, à Bevaix ou à Saint-Aubin, vous pouvez appeler les services concernés afin qu'ils examinent votre demande. En cas d'absolue nécessité, nous pourrions vous donner un rendez-vous.

La vente de cartes CFF est suspendue. Aucun remboursement ne sera effectué pour les cartes déjà vendues.

DECHETS

Les déchetteries sont fermées; les écopoints restent à disposition. Tout dépôt sauvage ou autre que ceux habituellement admis pourront faire l'objet d'une dénonciation.

La déchetterie du Suif à Bevaix reste pour l'instant ouverte pour le dépôt des déchets de jardin.

Nous avons déjà constaté des dépôts sauvages en forêt. Nous remercions la population qui respecte les règles et prévenons les éventuels contrevenants qu'ils seront amendés.

INFRASTRUCTURES

Toutes les infrastructures, salle de spectacle, salles et terrains de sports, la piscine, les temples ainsi que les salles de réunion sont fermés.

Les terrains de sport, places de jeux, collèges et cours d'école sont mis à ban.

Les services communaux liés aux ports sont suspendus.

Les bibliothèques de Gorgier et de Bevaix sont fermées ; les restitutions étant impossibles, il ne sera pas perçu de frais.

Toutes les réservations de salles sont annulées jusqu'au 30 avril. Les factures seront soit remboursées, soit annulées.

SECURITE PUBLIQUE

Les patrouilles de la sécurité publique sont renforcées. Le service veille en particulier au respect des dispositions imposées par la Confédération et aux dépôts sauvages ; ceux-ci peuvent également être dénoncés par le personnel assermenté.

SOLIDARITE

Nous avons reçu plusieurs propositions de citoyennes et citoyens de la commune pour apporter de l'aide aux personnes les plus vulnérables en particulier. Nous tenons ici à les remercier chaleureusement pour leur initiative et leur dévouement en cette grave période.

Les personnes âgées et éloignées peuvent joindre l'administration au 032 889 52 30 en cas de besoin.

FACTURATION

Au vu de la situation, nous adapterons les délais de paiement et tiendrons compte des circonstances particulières au niveau de la facturation des taxes et émoluments communaux.

Nous remercions la population pour sa compréhension et pour les efforts que chacun pourra faire pour limiter les risques de propagation du virus.

Contact médias : M. Tom Egger, président du Conseil communal, tom.egger@ne.ch
079 283 03 42

Saint-Aubin-Sauges, le 19 mars 2020

Le Conseil communal